

FICHE DE RENSEIGNEMENTS POUR OBTENTION DES BADGES TENNIS

A faire remplir par l'intendant(e) de votre résidence et à remettre au service gérance :

SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DU CHESNAY TRIANON

2, avenue Charles de Gaulle

78150 Le Chesnay

qui se tiendra à votre disposition pour l'établissement de vos badges
du Lundi au Vendredi de 9h30 à 11h30 et de 14h à 16h

Vous devez vous munir :

- d'une photo d'identité récente par demandeur
- d'un chèque de 12.20 € par badge commandé émis à l'ordre de : S.P.C. du Chesnay Trianon

RESIDENCE :

BATIMENT :

N° DE LOTS :

PROPRIETAIRE : LOCATAIRE :

NOM

PRENON

DATE :

SIGNATURE DE L'INTENDANT(E) :

DATE DE REMISE DES BADGES

/

/ 20